

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **mercredi 14 décembre 2022, à 18 h 40** au bureau municipal, sis au 528, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers, Karrie Parent, Samantha Hartwell, Alain Villemure et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

Les conseillers Vanessa Chapman et Corey Strapps sont absents.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Contrat vérificateur – audit 2022-2023-2024
3. Fin d'emploi – journalier conducteur
4. Autorisation signature des lettres d'entente 11-12 et 13
5. Annulation des résolutions numéros 2022-12-207 et 2022-09-153
6. Autorisation de signature - contrat patinoire municipale 2022-2023
7. Nomination du comité de développement local
8. Nomination d'un représentant au comité loisir HSF pour l'année 2023
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 18:48.

2. Contrat vérificateur – audit 2022-2023-2024

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à la nomination d'une firme comptable pour la préparation et la vérification des états financiers et le taux global de taxation de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, 2023 et 2024;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU QUE la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, soit mandatée pour la vérification des états financiers 2022, 2023, 2024 et pour effectuer les redditions de comptes des projets subventionnés.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Fin d'emploi – journalier conducteur

CONSIDÉRANT QUE l'employé ayant le matricule numéro 32-0014 est un salarié au poste de journalier- conducteur;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une blessure, l'employé est dans l'impossibilité d'effectuer les tâches demandées par son emploi;



2022-12-218

2022-12-219



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU de mettre fin à emploi du salarié ayant le matricule numéro 32-0014 effectif en date d'aujourd'hui.

QUE le Conseil donne instruction à la directrice générale d'informer l'employé concerné de la décision.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

La conseillère Samantha Hartwell déclare un intérêt et se retire pour le point 4.

4. Autorisation signature des lettres d'entente 11-12 et 13

ATTENDU QUE le comité des relations de travail recommande la signature de trois (3) lettres d'entente avec le syndicat ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU d'accepter le contenu de la lettre d'entente convenue avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN, dont l'entente numéro 11, modifiant la lettre d'entente numéro 9, portant sur l'ajout de 7 heures au poste de commis de bureau/agente CLVC afin de bonifier le volet loisir et développement ;

D'accepter le contenu de la lettre d'entente convenue avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN, dont l'entente numéro 12, portant sur l'annulation de la lettre d'entente numéro 8.

D'accepter le contenu de la lettre d'entente convenue avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN, dont l'entente numéro 13, portant sur la création d'un poste journalier- conducteur saisonnier de 24 semaines durant la période débutant le 1^{er} dimanche du mois de mai.

D'autoriser la directrice générale, madame Louise Brière, à signer ladite entente.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

La conseillère Samantha Hartwell retourne à la table.

5. Annulation des résolutions numéros 2022-12-207 et 2022-09-153

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite apporter des modifications aux résolutions numéros 2022-12-207 et 2022-09-153;

ATTENDU QUE ces modifications nécessitent l'annulation de la résolution;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU d'annuler les résolutions numéros 2022-12-207 et 2022-09-153.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2022-12-220

2022-12-221



2022-12-222
ou annotation

6. Autorisation de signature - contrat patinoire municipale 2022-2023

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres pour l'entretien et la surveillance de la patinoire municipale;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux (2) offres de service ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Madame Louise Brière, à signer un contrat avec M. Michael Maclver pour l'entretien et la surveillance de la patinoire pour une période de 10 semaines au montant de 620\$ par semaine.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

7. Nomination du comité de développement local

ATTENDU QUE l'accès au Fonds Régions et Ruralité volet II local exige la mise en place d'une équipe locale de développement qui aura pour mandat de :

- Servir de relais de communication entre le conseil municipal, les citoyens et l'équipe de développement du HSF, volet élu municipal ;
- S'assurer que le développement local suit les principes de mobilisation, de participation citoyenne et de planification ;
- S'assurer de la mise à jour du plan d'action local et de sa connexion avec la vision et le plus possible avec les plans d'action présentés aux pages 2 et 3.
- S'assurer de la réalisation du plan d'action local ;
- S'assurer que les plans d'action déposés respectent les conditions d'accès au FRR volet II.

ATTENDU QUE l'équipe de développement locale est minimalement formée d'un élu, d'une citoyenne et de la direction générale ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU QUE M. Alain Villemure, conseiller municipal, M. Patrick Boël, citoyen, ainsi que Mme Louise Brière, directrice générale, compose désormais l'équipe de développement local.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8. Nomination d'un représentant au comité loisir HSF pour l'année 2023

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU de nommer la conseillère Karrie Parent, à titre de déléguée du Conseil pour représenter la municipalité de Bury au sein du Comité Loisirs de la MRC du Haut-Saint-François, pour l'année 2023.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2022-12-223

2022-12-224

9. Période de questions

Aucune question

5. Levée de l'assemblée

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 19h03.

Signé ce 15 décembre 2022.



Denis Savage
Maire



Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière